

# CAMPING/CARAVANING INTERDITS

sur le massif domanial de Fontainebleau  
(Forêts de Fontainebleau, Trois-Pignons, La Commanderie)

*Do not camp outside the designed areas*



Conformément au Code forestier, notamment ses articles L.141-1 et suivants, et R.141-1 et suivants et au décret du 19 avril 2002 portant sur le classement comme forêt de protection du massif forestier de Fontainebleau, il n'est pas permis de faire de camping en forêt en dehors des zones autorisées.



Office National des Forêts

# AIRES D'ACCUEIL AMENAGEES SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR LE PUBLIC

*The campsite has facilities that are available to the public*

Arbonne-la-Forêt - Chez Raphaële 06 28 43 65 48	 
Buthiers - Ile de loisirs de Buthiers 01 64 24 15 79	
Grez-sur-Loing – Camping Les Prés 01 64 45 72 75	 
La Chapelle-la-Reine – Fontaineblhostel 01 78 90 12 90	
Melun - Camping La Belle Étoile 01 64 39 48 12	 
Milly-la-Forêt – Aire Municipale 01 64 98 80 07	
Milly-la-Forêt - La Musardièrre 01 64 98 91 91	 
Montigny-sur-Loing - Le Parc du Gué 01 64 45 87 79	 
Samoreau - Camping municipal 01 64 23 72 25	 
Veneux-les-Sablons - Camping Le Lido 01 60 70 46 05	 

Trois zones de bivouacs officielles sont mises à la disposition du public gratuitement par l'ONF, à proximité des maisons forestières de la Solle, de Bois-le-Roi et de Bourron-Marlotte.

*Near the forest houses of Solle, Bois-le-Roi and Bourron-Marlotte, 3 free official bivouacs areas have been made publicly available by ONF.*

Les conditions de séjour sont / The conditions of stay :

- 1 nuit maximum / 1 night maximum

- 6 tentes – 20 pers. pour des questions sanitaires / 6 tents – 20 persons for health reasons

- Feu strictement interdit / Fire strictly forbidden.